



**Colloque International / Tables Rondes
COOPINTOUR**

**COOPERATION INTERNATIONALE
POUR UN TOURISME RESPONSABLE ET
UNE VALORISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES**

Université de Versailles / Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
30 novembre - 1^{er} décembre 2010

APPEL A COMMUNICATIONS



Avec l'essor des arrivées internationales, qui sont passées de 600 millions en 1990 à plus de 842 millions en 2006 (OMT, 2008), sans oublier les flux domestiques (cinq à six fois plus importants) en pleine émergence dans le monde en développement, le **tourisme** s'est affirmé comme un **accélérateur du processus de mondialisation** et un **pivot de l'attractivité des territoires**. Les collectivités territoriales ont intégré cette double fonction en utilisant de plus en plus le tourisme comme levier de développement local. La gestion des aires protégées et des sites classés peut de moins en moins se penser en dehors de cette activité, qui peut tour à tour constituer un allié ou une menace pour la biodiversité et les divers patrimoines. Au niveau macro-économique le tourisme est souvent perçu, à tort ou à raison, comme l'élément principal des stratégies de développement dans les pays du Sud.

Confrontés à ces constats les bailleurs de fonds, les institutions internationales, les agences de développement, les fondations et associations de valorisation du patrimoine ou d'aide au développement sont à la recherche d'une « doctrine » et d'instruments d'évaluation pour une meilleure compréhension des retombées locales et des effets induits par les investissements touristiques, ce qui passe par un renouvellement de la réflexion économique, (géo)politique et sociétale au service de la définition de **stratégies en matière de coopération internationale**. L'action menée par la Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats (DGM), au sein du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, s'inscrit dans cette démarche et rejoint les préoccupations des organismes internationaux concernés par la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, la valorisation des patrimoines, pour lesquels le tourisme constitue un levier à utiliser avec certaines précautions. L'Union Européenne constitue un laboratoire où des formes de coopération décentralisées innovantes,

s'appuyant sur le tourisme comme outil de valorisation des territoires, ont été expérimentées dans le cadre des programmes *Interreg* et *Leader*. Mais plusieurs initiatives récentes visent aussi à impliquer davantage les collectivités dans des projets de tourisme responsable ciblés sur les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP)¹.

Reconnu par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), qui entend jouer un rôle central dans la promotion d'un tourisme durable et accessible à tous, le **tourisme responsable** s'est progressivement imposé comme une notion englobant les différentes « *activités de tourisme ou de loisir qui mettent en place des pratiques respectueuses de l'environnement naturel et culturel en participant de manière éthique au développement économique local* » (cf. Charte EVEIL – Tourisme Responsable et Solidaire). Si cette approche vise en premier lieu à « *favoriser la prise de conscience du touriste vis-à-vis des impacts qu'il peut avoir sur le territoire et à le rendre acteur de sa consommation* », elle nécessite un même sens des responsabilités de la part des différents acteurs qui interviennent dans la chaîne globale du tourisme. L'entrée privilégiée consistera donc à évaluer l'incidence des différentes formes de coopération internationale sur le fonctionnement de cette chaîne globale, à travers l'aide publique au développement et à la formation, la coopération décentralisée, le rôle des fondations privées et les initiatives du tiers secteur associatif.

L'accélération du mouvement de globalisation et la prise de conscience des risques qui menacent la planète ont modifié la nature des relations internationales, en amplifiant les interdépendances mondiales dans de nombreux domaines. Le tourisme est un instrument de cette prise de conscience et constitue de ce fait un vecteur potentiel de coopération internationale pour une perception accrue des enjeux globaux (économiques, sociaux ou environnementaux). Même si dans la pratique les résultats ne suivent pas toujours, le tourisme contribue à faire reconnaître le besoin d'action collective, tant au niveau local que mondial, pour préserver les biens publics mondiaux, répondre aux crises sectorielles et lutter contre la pauvreté. Les sociétés civiles et les réseaux d'acteurs non gouvernementaux ne s'y sont pas trompés en investissant ce domaine de la coopération, autour duquel gravitent les représentants des communautés scientifiques et académiques, les réseaux professionnels, les collectivités territoriales, les ONG..., mais aussi les fondations et les entreprises privées – chacun de ces acteurs ayant largement contribué au repérage des problèmes et proposant leurs solutions pour y remédier, animés par des motivations qui ne sont pas nécessairement identiques.

Il s'agit donc de rassembler les différents acteurs impliqués conjointement dans des projets de coopération internationale pour évaluer, à partir de cas concrets, leurs retombées et en tirer des enseignements plus généraux. Quels sont les apports des différentes modalités de coopération internationale dans la mise en œuvre de projets touristiques « responsables », générateurs de développement local, d'enrichissement mutuel et de mieux être pour les populations concernées ? Quelles sont aussi leurs limites, leurs contradictions et leurs dérives éventuelles ?

¹ Suite à la publication d'un document d'orientation stratégique « Tourisme responsable et territoires » pour l'aide publique au développement de la France ciblée sur les pays de la ZSP (2008), une plateforme de coopération et tourisme responsable associant des ministères, les représentants des collectivités territoriales et des institutions publiques a été créée en avril 2009.

ORGANISATEURS

Les organisateurs de ce colloque international et des tables rondes finales sont :

- le Centre d'Etudes sur la Mondialisation, les Conflits, les Territoires et les Vulnérabilités (CEMOTEV) et la spécialité de Master en « Tourisme et Environnement » de l'UVSQ ;

associés avec :

- le Département Sciences, Arts, Culture, Information, Multimédia (SACIM) et la spécialité de Master en « Ingénierie de la Culture et de la Communication » de l'UVSQ ;
- l'Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine (IHEAL) et le Centre de Recherche et de Documentation sur les Amériques (CREDA, l'UMR 7227 CNRS / Paris 3) ;
- l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse et la spécialité de Master en « Développement économique et coopération internationale » ;
- le Centre d'Etudes du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Industries de l'Alimentation (CETIA) de l'Université de Toulouse le Mirail ;
- l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (ATES) ;
- le Programme Régional France Amérique Latine Caraïbe (PREFALC) ;
- la Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) ;
- la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) ;
- l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) et le projet Leader « la Plaine de Versailles : un territoire vivant, porteur d'innovation ».

Comité d'organisation : Béville Gilles (MAEE), Buot Julien (ATES), Dumas Jean-Pascal (CASQY), Fournier Dominique (PREFALC), Giardino Gianni (UVSQ), de Naurois Marie (APPVPA), Ramousse Didier (UVSQ), Requier-Desjardins Denis (IEP Toulouse), Torrente Pierre (CETIA), Tsang King Tsang Jessy (UVSQ), Vandamme Valérie (UVSQ), Velut Sébastien (IHEAL).

Comité scientifique : Béville Gilles (MAEE), Bergeret Roger (Université Autonome du Guerrero), Brianso Isabelle (SACIM / UVSQ), Collin-Delavaud Anne (CREDA / IHEAL), Dubois Ghislain (TEC / CEMOTEV / UVSQ), Dumoulin David (CREDA / IHEAL), Froger Géraldine (CEMOTEV / UVSQ), Geronimi Vincent (CEMOTEV / UVSQ), Girault Christian (CNRS / CREDA), Le Gargasson Christine (Mahoc / UVSQ), Job Louis (CEMOTEV / UVSQ), Minvielle Jean-Paul (IRD), Negrete Jorge (Université Catholique de Valparaiso), Noël Jean-François (CEMOTEV / UVSQ), Pirela Arnoldo (CENDES / Université Centrale du Venezuela), Ramousse Didier (CEMOTEV / UVSQ), Requier-Desjardins (LEREPS / IEP Toulouse), Salin Elodie (ESO / Université du Maine), Schéou Bernard (CEMOTEV / Université de Perpignan), Serfati (CEMOTEV / UVSQ), Torrente Pierre (CETIA), Tsang King Tsang Jessy (CEMOTEV / UVSQ), Vanneph Alain (CEMOTEV / UVSQ), Velut Sébastien (CREDA / IHEAL).

PLENIERES / SESSIONS PARALLELES / TABLES RONDES

Une **session plénière** donnera lieu à un cadrage scientifique sur le thème central du colloque « **Coopération internationale pour un tourisme responsable et une valorisation touristique des territoires** », avant que des acteurs institutionnels et associatifs responsables de réseaux ou programmes de coopération internationale n'exposent les projets touristiques dans lesquels ils sont impliqués sur la base des thématiques qui ont été pré-définies.

Le thème central du colloque sera décliné en **quatre sous-thèmes dans le cadre d'ateliers** pour lesquels un appel à communications est ouvert. Les participants (universitaires, professionnels ou membres d'associations) sont invités à formuler des propositions sous la forme de résumés d'une page envoyés à l'adresse suivante : coopintour@cemotev.uvsq.fr avant le 10 juin 2010. Les communications devront s'inscrire dans les thématiques suivantes :

1. Cadre institutionnel et acteurs de la coopération internationale pour un tourisme responsable. Quels enjeux pour quelle coopération ?
2. Du local au global. Dans quelle mesure la coopération internationale influence-t-elle les modalités de valorisation touristique des territoires et leur insertion dans la chaîne de valeur globale du tourisme ?
3. Evaluation d'impacts, indicateurs et retours sur expériences de la coopération internationale pour un tourisme responsable. Comment identifier de bonnes pratiques ?
4. Réseaux d'experts, transfert de compétences, participation locale et processus de décision. Quel mode de gouvernance responsable pour accompagner un projet de coopération internationale dans le domaine du tourisme ?

La dernière demie journée sera consacrée à l'organisation de **tables rondes par aires géographiques** (Afrique, Amérique latine, Europe, Fédération de Russie / Asie ?), où les divers acteurs impliqués dans le financement et la mise œuvre de projets de développement touristique pourront débattre avec les universitaires concernés par la recherche et la formation sur les mêmes terrains. Une **plénière finale** présentera une synthèse des travaux et discussions ayant eu lieu dans le cadre des ateliers et des tables rondes.

Thème 1 : Cadre institutionnel et acteurs de la coopération internationale pour un tourisme responsable. Quels enjeux pour quelle coopération ?

La coopération internationale peut prendre différentes formes (coopération bilatérale, multilatérale, non gouvernementale et décentralisée) et implique une multiplicité d'acteurs : Etats, ONGs, collectivité territoriales, entreprises, institutions internationales... Que représente le tourisme comme vecteur de coopération internationale pour chacun de ces acteurs ? Qu'en est-il, d'un point de vue éthique, si l'on se place dans la perspective d'un tourisme responsable ?

Il convient d'abord de cerner les enjeux de la coopération internationale et de voir dans quelle mesure le tourisme peut constituer un support efficace pour celle-ci à travers l'intégration des enjeux globaux (stabilité géopolitique et croissance des échanges internationaux, lutte contre la pauvreté, lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité, etc.) ?

Puis, derrière ces enjeux globaux, il s'agit d'analyser les différents objectifs et types d'interventions en fonction des pays auxquels on s'adresse. Comment la coopération pour un tourisme responsable intègre-t-elle les questions relatives aux nouveaux paradigmes du développement et à la refondation de l'aide publique pour le développement (APD), à la prise en compte des biens publics mondiaux, aux objectifs d'intégration régionale ?

Sur la base de ces questionnements, la réflexion peut s'organiser autour **des trois axes suivants** :

- a) Une multiplicité d'acteurs signifie une multiplicité d'intérêts et des stratégies différentes, en fonction desquels le tourisme peut apparaître comme un vecteur de coopération plus ou moins pertinent. **Pour quels acteurs la promotion d'un tourisme responsable s'inscrit-elle comme une priorité de coopération, avec quels objectifs et quels moyens pour la mettre en œuvre ?**

Quelle est la place accordée au tourisme responsable ou durable par les institutions spécialisées du système onusien (OMT, PNUE, PNUD, CNUCED, UNESCO...) ?

Qu'en est-il des stratégies d'action développées dans ce domaine par les agences de coopération des pays européens, avec ou sans le soutien de l'Union Européenne ? Quelle est l'approche des pays d'Amérique du Nord en la matière, plus particulièrement du Canada ?

Seulement 2% des 55 millions d'euros dépensés pour la coopération décentralisée concernent le tourisme selon Cités-Unies France, mais plusieurs initiatives récentes visent à créer les conditions d'une implication des collectivités dans les projets de tourisme responsable pour les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire. Par ailleurs, le tourisme est présent dans divers projets européens comme thématique transversale - à défaut d'être la cible prioritaire.

Quel est le niveau d'implication des ONGs et des entreprises dans ces différentes initiatives ? Mènent-elles leurs projets en concertation avec les autorités nationales et locales ?

- b) **Objectifs des prestataires versus attentes des bénéficiaires dans le cadre de la coopération Nord-Sud : y-a-t-il adéquation des projets de développement touristique financés par rapport aux besoins exprimés localement ?**

Les projets touristiques financés à travers la coopération internationale respectent-ils les besoins exprimés par les PED ? Comment ces besoins sont-ils relevés, entendus et compris ? Par quels acteurs du sud sont-ils exprimés (Etats, collectivités, ONG) ?

Quelles sont les raisons de la non adéquation des projets aux besoins ? Dans quelle mesure les intérêts économiques et politiques des Etats conditionnent-ils la création des lignes budgétaires pour les projets de coopération en matière de tourisme ? Le tourisme responsable est-il un instrument utilisé pour promouvoir, développer ou consolider d'autres aspects de la coopération internationale ? Ces dérives sont-elles une cause d'échec pour les projets concernés ?

- c) **Le partage d'expériences et la réciprocité des actions entre coopérations décentralisées pour un tourisme responsable constituent-ils un facteur de développement des territoires et / ou une réponse à certains enjeux globaux ?**

Des formes de coopération innovantes ont été expérimentées avec les **programmes européens** Leader ou Interreg et la mise en œuvre de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Quels sont les retours attendus et identifiés de ces types de coopération utilisant le tourisme comme instrument de protection de l'environnement et levier de développement durable des territoires ? De quels moyens disposent-ils ?

A quelles conditions ces enjeux de réciprocité peuvent-ils concerner les parties prenantes **dans le cadre de la coopération Nord-Sud pour un tourisme responsable** ? Les expériences des pays du Nord dans ce domaine peuvent-elles être transférées avec succès au Sud ? Qu'est-ce que les pays du Nord peuvent en attendre en retour ?

Thème 2 : Du local au global. Dans quelle mesure la coopération internationale influence-t-elle les modalités de valorisation touristique des territoires et leur insertion dans la chaîne de valeur globale du tourisme ?

A la différence du modèle touristique engendré par la demande et piloté par les grands opérateurs du secteur, le modèle du tourisme endogène repose sur une offre spécifique unique et non transférable portée par les acteurs locaux et ancrée territorialement. L'activation de ressources patrimoniales articulant paysages, éléments bâtis, produits, savoir-faire et services enracinés dans les territoires, peut ainsi être à l'origine de systèmes de production localisés où le tourisme agit comme levier de développement. Mais, à partir du moment où il s'intègre à la chaîne de valeur touristique, un tourisme endogène basé sur la valorisation de ressources spécifiques au territoire se retrouve soumis aux effets de domination des acteurs dominants de la chaîne et de leurs relais locaux, ces effets impactant en particulier la définition de la « typicité » de cette forme de ressources. La diffusion d'un certain nombre de normes dans le domaine des prestations touristiques, produites par ces acteurs dominants et le contrôle qu'ils exercent, doit être envisagée, de même que les processus de qualification du « panier de biens » touristique en fonction d'une demande externe, souvent éloignée géographiquement.

A la lumière des objectifs des différents acteurs impliqués dans les actions de coopération, des moyens mis en œuvre et de leurs résultats, la coopération internationale affecte-t-elle ces processus ? Lors des phases d'élaboration du projet, de mise en tourisme et mise en marché, peut-elle contribuer à instaurer des mécanismes qui garantissent un certain équilibre entre logiques économiques, conservation des patrimoines, préservation des identités locales et équité sociale... pour un tourisme responsable ?

Le rôle de la coopération internationale par rapport à la valorisation touristique des territoires et à leur insertion dans la chaîne globale du tourisme peut être appréhendé à travers :

- a) **L'impact de la mise en tourisme sur les paysages, les patrimoines tangible et intangible, l'organisation économique et sociale traditionnelles**, qui contribuent à façonner les identités locales et la typicité des produits ? Quels sont les processus de construction et d'appropriation des ressources spécifiques valorisées par le tourisme et les dispositifs d'exclusion autour de ces ressources ? Comment les protéger efficacement dans le cadre de la coopération internationale ?
- b) **L'articulation entre le tourisme et les autres activités présentes sur un même territoire**. Comment les projets touristiques impulsés dans le cadre de la coopération internationale s'accordent-ils avec les intérêts et les projets de développement des communautés autochtones, de l'Etat, des corporations privées nationales ou étrangères qui opèrent sur le territoire concerné ?
- c) **les aspects financiers dans un contexte de crise qui tend à restreindre les capacités des Etats**. Quel est le poids des organismes de financement intervenant dans le cadre de la coopération internationale pour la construction des infrastructures, les importations de biens et services nécessaires à l'activité touristique ? Y-a-t-il des mécanismes pour réduire les effets des asymétries financières entre les grands opérateurs du secteur et les acteurs locaux ? La coopération intervient-elle sur les modalités de mise en marché du territoire et son insertion dans la chaîne globale du tourisme pour limiter le coefficient de fuite et consolider le tissu productif local ?
- d) **le partage des responsabilités entre les acteurs**. La coopération internationale contribue-t-elle à renforcer la position des acteurs locaux et les mécanismes d'innovation au sein de la chaîne de valeur touristique, ou introduit-elle de nouvelles formes de normalisation dans le contexte de relations déséquilibrées ?

Bref, la coopération internationale peut-elle favoriser une articulation des projets touristiques avec le marché mondial, plus avantageuse et respectueuse des identités et des intérêts locaux ?

Thème 3 : Evaluation d'impacts, indicateurs et retours sur expériences de la coopération internationale pour un tourisme responsable. Comment identifier de bonnes pratiques ?

Les institutions internationales (l'Organisation mondiale du tourisme avec le programme *Sustainable Tourism Eliminating Poverty*, le Programme des Nations unies pour l'environnement, la Banque mondiale avec le *Global Environmental Fund*), les agences internationales d'aide publique pour le développement (APD), telles que l'Agence française pour le développement (AFD), l'USAid (*United States Agency for International Development*), la GTZ (*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*), la coopération suisse et néerlandaise, etc., soutiennent de plus en plus les initiatives et les activités touristiques responsables (tourisme durable, tourisme solidaire, écotourisme, tourisme équitable, tourisme intégré, tourisme communautaire et tourisme « pro-pauvres »), tant au niveau des projets, du développement territorial ou au niveau national du secteur.

Les impacts espérés des ces programmes/projets de tourisme responsable sont multiples. Il s'agit de promouvoir le secteur et d'attirer des investissements en hôtellerie et en infrastructures répondant aux exigences du développement durable ; d'augmenter les dépenses touristiques et ainsi développer les secteurs en amont et en aval des activités touristiques ; de créer des emplois (plus stables) pour les plus pauvres, en particulier la main d'œuvre moins qualifiée et développer la formation formelle et informelle ; de promouvoir l'entrepreneuriat local et les structures « communautaires », notamment à l'aide de la mise en œuvre de stratégies de promotion marketing et internet pour accroître la visibilité de ces projets et augmenter l'échelle de leur activité et des revenus distribués (stratégie d'*upscaling*) ; d'assurer la gestion durable des ressources naturelles par la valorisation patrimoniale et économique de ces dernières, en particulier via le tourisme responsable.

Dans un souci d'efficacité et de bonne affectation des financements de l'APD, la **question est d'évaluer si ces nouvelles formes de projets touristiques, soutenus par les organismes et agences internationaux, répondent aux objectifs de durabilité économique, sociale et environnementale.** En particulier :

- Ces projets touristiques créent-ils vraiment des emplois plus stables, plus riches en contenu, que le tourisme dit « classique » ?
- Ces projets permettent ils une formation significative de la main d'œuvre et un renforcement des capacités dans les communautés ciblées et dans la société civile plus généralement ?
- Ces projets impliquent-ils plus directement les populations locales dans le *design*, l'implémentation et la conduite des activités touristiques ?
- Ces projets génèrent-ils des revenus significatifs à deux niveaux, celui de la communauté et celui des ménages ? Ces revenus permettent-ils de sortir de la pauvreté (réduction de la vulnérabilité, mise en œuvre de stratégies d'accumulation) ?
- Ces projets ont-ils des répercussions économiques pour les secteurs amont et aval ou est-ce des activités isolées ?
- Ces activités contribuent-elles activement ou indirectement à la préservation des ressources naturelles dont elles sont dépendantes ?
- Quels sont les indicateurs pertinents pour évaluer le tourisme responsable ?
- Quels sont les facteurs de réussite et d'échec des projets de tourisme responsable ?

Par ailleurs, dans le but de produire des évaluations qui reflètent au mieux la réalité des projets touristiques, **il convient de s'interroger sur les méthodes à privilégier :**

- Peut-on utiliser des outils communs pour des projets touristiques mise en œuvre dans plusieurs continents ? Les critères du tourisme responsable sont-ils les mêmes en Afrique, Asie, Amérique Latine, Europe ?
- Faut-il privilégier des évaluations externes ou des méthodes plus participatives ?

- Qu'en est-il des systèmes d'évaluation déjà développés dans le champ du tourisme responsable (réussites, échecs) ?
- Comment innover dans l'évaluation du tourisme responsable ?

Telles sont les questions auxquelles les communications proposées dans le cadre du thème 2 devront répondre pour évaluer la réelle contribution du tourisme responsable aux stratégies de développement durable et mesurer l'efficacité des différentes formes de coopération dans ce secteur stratégique.

Thème 4 : Réseaux d'experts, transfert de compétences, participation locale et processus de décision. Quel mode de gouvernance responsable pour accompagner un projet de coopération internationale dans le domaine du tourisme ?

La bonne gouvernance d'un projet de coopération internationale est une des clés de sa réussite. Cette gouvernance peut intervenir au niveau d'un projet, d'un territoire de destination ou d'un pays, et revêt plusieurs aspects : l'identification des enjeux permettant une adéquation des projets aux besoins, la plus ou moins bonne coordination des différents acteurs, une gestion de projet professionnelle et transparente, mais aussi une capacité à mobiliser une expertise adaptée et à assurer le transfert de compétences dans les meilleures conditions.

La coopération internationale suppose un regard particulier sur la question de l'expertise et de la formation. Cette expertise ne doit pas faire écho aux griefs généralement adressés à l'aide au développement : une relation trop déséquilibrée entre le Nord et le Sud, la réplication de méthodes de travail standardisées sans prise en compte des spécificités locales, le manque de durabilité du projet au-delà de son terme par un manque de mobilisation des expertises locales et/ou un défaut de transfert des savoir-faire. Les spécificités de la coopération et du développement supposent aussi des méthodes et relations entre acteurs différents dans un cadre de concertation adapté : l'éloignement géographique et culturel donne une place incontournable aux spécialistes d'un terrain ou d'une problématique particulière, le rapport à l'engagement peut entraîner une autre implication des experts, les processus de concertation et de décision doivent composer avec des pratiques politico-culturelles différentes.

Ce thème se développe dans plusieurs dimensions :

- a) l'analyse de la diversité des acteurs techniques et formateurs impliqués dans la coopération internationale pour le tourisme**, selon leur statut, leur motivation, leur place dans le projet (en fin de chaîne ou à l'initiative du projet), leur mission (tâche ponctuelle ou élaborer une stratégie-pays) et leur organisation (rôle des réseaux associatifs, des regroupements de prestataires privés) ; cette question de la diversité des acteurs techniques et médiateurs pose la question de la capacité d'ouverture et de dialogue avec des champs d'expertise transdisciplinaires, lesquels conditionnent le développement durable du projet touristique (sécurité, infrastructures, environnement). Cette carte des acteurs techniques devrait aussi mettre en lumière le rôle des universitaires des différentes disciplines pour étudier l'éventuelle spécificité de leurs apports. Dans ce domaine du tourisme responsable, l'essentiel du cadre intellectuel et normatif de la filière est créé par des universitaires, intervenant tant au niveau général des grands rapports pour les organisations nationales et internationales, qu'à un niveau beaucoup plus local en tant que porteur ou assesseur des projets locaux à travers des ONG.
- b) le besoin d'une expertise locale et pas seulement internationale** pose les questions de définition de l'expertise locale (savoirs autochtones/savoirs scientifiques), de formation et de transfert de savoir-faire quand cette expertise locale n'existe pas, des limites à la transférabilité de l'expertise internationale et plus largement de l'articulation entre plusieurs niveaux d'expertise et de savoirs. Cela pose également la question du recueil et de la circulation de l'information. L'entrée par l'expertise locale est un moyen d'étudier la pérennité des actions engagées et l'impact indirect du projet sur le renforcement des capacités ; elle permet d'évaluer les besoins de formation initiale et

continue sur le tourisme responsable, ce qui peut être en retour l'objet de projets de coopération. La prise en compte de l'expertise locale peut modifier les conditions d'émergence du projet et sa capacité à accéder ou non à la coopération internationale.

- c) **L'analyse du cycle de développement d'un projet à chaque étape** (identification d'un besoin, faisabilité et proposition détaillée, mise en œuvre, transfert de compétences et évaluation) pose la question de l'accès à la commande publique et des modes de relation contractuelle mis en place. L'acteur « technique » ou « l'expert » peuvent être à l'origine du projet : en particulier dans le cas d'écologues ou d'anthropologues qui, en les nommant, décrivant et hiérarchisant au début du processus de mise en tourisme, créent la valeur même des biens (culturels, naturels) qui pourront intéresser les touristes. Le bon déroulement du projet touristique dans le cadre d'une gouvernance partagée peut être remis en cause dans des contextes marqués par la présence de conflits et/ou d'hostilités locales, lorsqu'il a été mal concerté, voire « instrumentalisé » ou corrompu.
- d) **L'analyse du « triangle infernal » financeurs / bénéficiaires donneurs d'ordre / prestataires techniques** pose fréquemment des problèmes pratiques de mise en œuvre : incompréhensions sur les attendus du projet ou les outils de gestion de projet, validation et co-pilotage des expertises..., sans oublier les cas où le prestataire technique a lui-même été à l'origine du projet. La question des **processus de décision** est influencée par le rôle des parties prenantes dans la coopération internationale, le principe du débat démocratique et la construction progressive du projet local qui fait de l'habitant l'acteur-clé du développement touristique. Ces relations complexes obligent à montrer comment les réseaux d'experts (formalisés ou informels) fonctionnent sur des réseaux de sociabilité, d'interconnaissance professionnelle et d'échange de services traversant divers types d'organisations, qui rendent les frontières entre les trois points du triangle plus poreuses, facilitant ainsi les choix possibles en faveur de tel ou tel type de mise en tourisme.

Ce thème comporte une forte dimension pratique et devrait susciter des témoignages d'acteurs. Cependant les contributions scientifiques analysant de manière plus systématique – par exemple avec un regard anthropologique, économique ou juridique – des projets, des thèmes de coopération ou des moments précis du cycle d'un projet, sont fortement encouragées.

INFORMATIONS PRATIQUES

Démarche à suivre pour les propositions de communications et autres contributions :

La date limite pour la réception des propositions (sous la forme d'un résumé d'une page) est fixée au 10 juin 2010. Les chercheurs, formateurs et acteurs concernés par les thématiques du colloque sont invités à soumettre leurs propositions pour participer aux ateliers et aux tables rondes, en envoyant le formulaire ci-joint à l'adresse suivante : coopintour@cemotev.uvsq.fr

Langues de travail : français, anglais, espagnol.

Frais d'inscription : à définir ultérieurement.

Contacts pour informations complémentaires :

CEMOTEV, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

47 boulevard Vauban – 78047 Guyancourt Cedex, France.

Telf. 00.33.1.39.25.57.00

Courriel : coopintour@cemotev.uvsq.fr

Stagiaires : Christèle Santoro et Loren Staquet.

Coordination scientifique et administrative : Didier Ramousse, Jessy Tsang et Valérie Vandamme.

Colloque International / Tables Rondes

COOPINTOUR

Université de Versailles / Saint-Quentin-en-Yvelines
30 novembre – 1^{er} décembre 2010

PROPOSITION DE COMMUNICATION

Nom :

Prénom :

Institution :

Profession / discipline :

Chercheur Etudiant Responsable Praticien ONG

Autre (spécifier) :

Domicile particulier :

Code postal / ville : Pays :

Telf : Courriel :

Domicile professionnel :

Code postal / ville : Pays :

Telf : Courriel :

Je souhaite : **présenter une communication**
en m'inscrivant dans le thème suivant :

1. quels enjeux pour quelle coopération ?...

2. valorisation touristique des territoires et
insertion internationale...

3. comment identifier de bonnes pratiques ?

4. quel mode de gouvernance responsable ?

participer à la table ronde sur
l'aire géographique suivante :

Afrique

Amérique latine

Europe

Fédération de Russie / Asie

TITRE :

Mots clé :

Joindre un résumé d'une page maximum, à envoyer par courrier électronique à l'adresse :
coopintour@cemotev.uvsq.fr

Date limite d'envoi de la fiche et du résumé : le 10 juin 2010.